

5 - Adhésion à l'Association Don du Souffle

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'association Le Don du Souffle a été créée en 1973.

Elle a pour objet de permettre d'écourter les séjours d'hospitalisation, en première intention des insuffisants respiratoires, en leur assurant un retour à domicile sécurisé, grâce à un suivi et un environnement médico-social et technique compétents et dans des conditions sanitaires optimales.

Depuis l'Association a élargi ses domaines d'intervention.

Actuellement, elle met à disposition des personnes qui en ont besoin des équipements d'assistance respiratoire, des pompes à insuline, des pompes à chimio, des pompes à nutrition, des lits médicalisés, des fauteuils roulants, des verticalisateurs, divers équipements et consommables préconisés pour retourner ou rester à la maison en toute sécurité, dans de bonnes conditions.

Cette Association a la particularité de ne pas effectuer d'actes médicaux sur le patient. Elle est un intermédiaire avisé entre le prescripteur et le patient et éduque, si besoin, le patient et son entourage à l'utilisation des équipements.

La Ville de Besançon souhaite devenir membre actif de cette association. La cotisation annuelle sollicitée par l'Association s'élève à 10 €.

Il est proposé de désigner M. le Maire, Jean-Louis FOUSSERET pour représenter la Ville au sein de cette association.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur la ligne 011.510/6281 CS 20000.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Don du Souffle et de désigner M. le Maire, Jean-Louis FOUSSERET, en tant que représentant de la Ville.

«Mme Marie-Laure DALPHIN : Je voudrais donner un peu de valeur aux 10 € qui correspondent à l'adhésion à l'Association. Je voulais revenir un peu sur la première phrase indiquant que l'Association Don du Souffle permet le retour à domicile des patients et globalement revenir sur la gestion des lieux de soins et de vie des patients. Il aurait été préférable de placer le rôle et les compétences du Don du Souffle, pourtant décrites ensuite, dans le contexte global du suivi des soins. En effet pour un retour réussi du patient à domicile, ou mieux pour éviter une hospitalisation, d'autres conditions sont tout aussi essentielles. En premier point le logement, logement adapté car le retour à domicile n'est pas forcément retour dans son domicile mais dans un lieu convenant aux besoins de la personne, accessible aux aidants et aux soignants. La Municipalité doit pouvoir aider à développer l'offre de ces logements. Et deuxième point, les équipes de soins doivent être suffisamment formées et nombreuses pour assurer le suivi et la prise en charge dans sa globalité de la maladie et du handicap. Le Don du Souffle est un prestataire de services qui s'inscrit dans la logique des soins à domicile et favorise son développement mais ne saurait répondre à toute la problématique des soins à domicile ou dits de suite. Actuellement 20 % des hospitalisations dans certains services ne sont pas pertinentes, par manque de moyens, de prises en charge hors hospitalisation classique. Cela entraîne un engorgement des services d'urgence et un surcoût important de fonctionnement. Nous souhaitons que la Ville soit un acteur fort de la politique globale de la régulation des lieux d'accueil pour soins, en partenariat avec l'ensemble des autres acteurs. Alors j'espère qu'adhérer à l'Association Don du Souffle a une réelle signification et augure d'un travail de partenariat utile aux citoyens bisontins et dans le souci de la maîtrise des dépenses de santé.

M. LE MAIRE : Oui, je suis d'accord avec vous, je ne vois pas pourquoi vous faites cette intervention d'ailleurs. Très honnêtement c'est une association qui fait un super boulot mais elle n'est pas la seule, il y en a d'autres et je suis bien placé pour savoir ce qui se fait à l'hôpital entre autres dans le service de pneumologie, par exemple, je le sais. Là c'est 10 €, c'est pour montrer aussi notre soutien et parce qu'aussi il faut que vous sachiez que nous avons des projets de développement économique en lien avec le Don du Souffle, entre autres avec l'Etablissement Français du Sang où il se passe beaucoup de choses. Ce n'est pas la cotisation, je ne pense pas que le Don du Souffle ait besoin de 10 € pour vivre mais je pense que c'est important que nous puissions adhérer pour savoir ce qui se fait et éventuellement contribuer, là comme ailleurs d'ailleurs. Il y a d'autres associations et si elles nous en font la demande on répondra de la même façon parce que ce sont aussi ce type d'associations, pas uniquement celle-là, qui sont des acteurs économiques importants embauchant en l'occurrence pour celle-là, certainement plusieurs centaines de personnes, je ne sais pas si c'est 100, 200 ou 300 personnes mais c'est plusieurs centaines de personnes. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Pascal BONNET : Je serai encore rapide, il me semble justement que Marie-Laure DALPHIN a rappelé qu'au-delà du soutien à une association, la politique d'une ville en matière de santé s'illustre autrement à travers des questions comme le logement et comme l'environnement. Il me semble qu'on a toujours eu à Besançon un service Hygiène Santé et une politique forte en la matière et on aurait peut-être besoin d'entendre à nouveau une volonté forte assez globale en matière de santé à Besançon parce qu'on évoque plusieurs points ce soir, il y aura aussi la question de l'alcoolisation massive dans les rues, il y a le soutien au pôle de gérontologie. On n'a pas l'impression que le Service Hygiène - Santé et la délégation soient impliqués dans ces questions, ils sont plutôt abordés dans d'autres commissions. Donc il serait intéressant qu'on ait un jour, même si ce n'est pas une compétence de la ville parce qu'il y a une histoire en la matière de Besançon, un débat, une présentation sur les politiques de santé de la Ville.

M. LE MAIRE : Un débat je ne sais pas mais une présentation, je pense que Cyril DEVESA ne va peut-être pas le faire ce soir mais on peut -on ne va pas faire le débat ce soir-, tu vas dire un mot mais on peut en parler effectivement. Moi je voudrais rappeler encore une fois, par rapport à ce que dit M. BONNET, que le Don du Souffle est un exemple parmi d'autres de partenariat, comme Soléa et autres contre la drogue... On est dans ces associations-là, voilà, c'est tout. Je ne sais pas pourquoi vous faites ce type d'intervention, ça me surprend un peu d'ailleurs.

M. Cyril DEVESA : Juste un mot pour dire qu'effectivement si vous le souhaitez, on pourra faire un point sur toute la politique de santé de la Direction Hygiène - Santé. On est présent sur de nombreuses politiques, on parlera certainement de l'alcool tout à l'heure, j'ai cru le comprendre, donc je pourrai peut-être vous faire un tout petit point à ce moment-là mais si vous le souhaitez, il n'y a aucune difficulté pour qu'on vous fasse un point, on peut le faire en commission avec Marie-Laure DALPHIN puisqu'elle est à la commission Santé, on peut le faire en conseil aussi évidemment. Mais on est présent sur beaucoup, beaucoup de politiques de la Ville.

M. LE MAIRE : Faites-le déjà au moins en commission. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Il n'y en a pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.